



18 MAI, 10h

Organisé par



YACHT CLUB DE LA TRINITÉ
FRANCE

INSTRUCTIONS DE COURSE



PARTENAIRES OFFICIELS

LE TOUR DE BELLE-ILE SOUTIENT

**DREAM YACHT
CHARTER**



PARTENAIRE MEDIA

CHROMOMETREUR OFFICIEL

Le Télégramme

BAUME

FOURNISSEURS OFFICIELS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre **21H45 le samedi 18 mai 2019** et **06H29 le dimanche 19 mai 2019**.
- 1.5 La proximité des zones classées Natura 2000, en particulier l'Ouest de Belle-Île et l'Ouest de l'Île de Houat, exige de la part des concurrents une attention particulière vis-à-vis de la pollution sonore.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.7 Identification : sauf dérogation écrite du Comité de Course, les lettres de nationalité et numéro de voile doivent être conformes à la RCV 77 et à l'annexe G des RCV.
Le numéro de voile doit correspondre à celui donné lors de l'inscription.
Les chiffres des numéros de voile doivent être parfaitement lisibles et identiques sur toutes les voiles. (DP)
- 1.7.1 Tout bateau sans numéro de voile, au minimum dans sa grand-voile, sera classé DNC sans instruction, par le comité de course (ceci modifie les RCV A4 et A5).

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le Tableau Officiel présenté au Zing Café sur le port de la Trinité sur Mer au 12 rue des résistants et, pour les affichages Jury, sur le panneau de la salle Jury située au 20 rue des résistants, à proximité du Zing Café

3. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS

Un pavillon portant le logo du TOUR DE BELLE-ILE 2019 sur fond orange ou bleu, sera remis à chaque bateau par l'organisateur et devra être porté sur le pataras ou à défaut, sur le hauban BÂBORD.

Pour une infraction à cette règle, le bateau concerné se verra infliger, sans instruction, une pénalité de 20 % de son temps de course par le Comité de Course.

4. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée, au tableau officiel, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au mat prévu à cet effet au Zing Café
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

Les horaires communiqués dans les présentes IC sont en heure légale française (TU+2).

Le programme est le suivant :

- Vendredi 17 mai 2019 :

10H00 : ouverture de la chaîne de finalisation des inscriptions, remise des IC

18H00 : Briefing des équipages dans l'espace TOUR DE BELLE-ILE au Zing Café

18H00 : Fin de la confirmation des inscriptions.

- Samedi 18 mai 2019 :
07H00 : Début de l'émargement des skippers uniquement par SMS.
09H55 : Signal d'avertissement du départ du TOUR DE BELLE-ILE.
10H00 : **Départ du TOUR DE BELLE-ILE.**

- Dimanche 19 mai 2019 :
00H00 (ou plus tard si le départ est retardé) : Fermeture de la ligne d'arrivée 14h après le signal de départ.
12H00 : Remise des prix au Zing Café sur le port de la Trinité sur Mer.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le signal d'avertissement est « un pavillon orange et un pavillon bleu portant le logo du TOUR DE BELLE-ILE 2019 ».

8. ZONE DE COURSE

La zone de course comprend la baie de Quiberon et les abords de Belle-Ile-en-mer.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en annexe parcours. Les bateaux devront effectuer le parcours correspondant au pavillon qui leur a été attribué lors de l'inscription (cf Annexe Parcours)

9.2 Le comité de course pourra confirmer par VHF (canal 73) le parcours à effectuer.

9.3 Si une porte, constituée d'une marque à contourner et un bateau du comité est mise en place, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente.

9.4. Pointage officiel à une marque :

9.4.1. Si le comité de course est contraint d'interrompre ou modifier la course entre 2 marques du parcours pour l'une des raisons prévues par la RCV 32.1 (a), (b), (c), ou (d), le dernier pointage officiel effectué à une marque servira de temps d'arrivée pour la course.

9.4.2 Aux marques comportant un astérisque (*) dans (Annexe Description des Parcours), un bateau du comité de course arborant le pavillon « T » (ceci modifie Signaux de course) se tiendra à proximité de la marque. L'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel est effectué.

9.4.3 Le bateau comité de course pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des bateaux.

9.4.4 Si cette procédure est appliquée, les bateaux devront :

- passer dans la porte constituée par le bateau comité de course et la marque
- continuer leur course

9.4.5 Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de série des séries concernées (ceci modifie : Signaux de course). Ceci signifie : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel effectué sera pris en compte pour l'établissement des résultats de la course ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF (canal 73)

9.4.6 Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une demande de réparation survenant après le dernier pointage officiel utilisé pour établir les résultats ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action relevant d'une règle fondamentale ou de la RCV 69 ou d'une infraction à la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

9.5 Réduction de parcours

9.5,1 Aux marques comportant un astérisque (*) dans Annexe description de parcours, si un bateau du comité arborant les pavillons S sur A, accompagnés de signaux sonores répétitifs et des pavillons des séries concernées forme une porte à franchir tel que décrit en 9.3, alors pour les bateaux concernés cela signifie : « contournez la marque de parcours en la laissant à bâbord et rejoignez directement la ligne d'arrivée ». Le comité de course confirmera si possible ces indications par VHF (canal 73).

10. MARQUES

Les marques de départ et d'arrivée sont décrites dans les IC 12 et 13.
Les marques de parcours sont décrites dans l'Annexe description des parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Zones interdites à la navigation

Afin de protéger trois îlots de nidification soumis à un arrêté biotope Natura 2000, la navigation à moins de 0,5 mille des îlots Roch' Toul (position approximative N/47°22,022 – W/003°15,766), Ile en Oulm (position approximative N/47°21,596 – W/03°15,831) et Ile Er Hastelic (position approximative N/47°21,109 – W/03°15,719) situés à l'ouest de Belle-Ile, est interdite.

12. LE DEPART

12.1 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement à 5 minutes

5' - Pavillon de Classe – Signal d'avertissement

4' - Pavillon P - Signal préparatoire

1' - Affalé du Pavillon P

0 - Affalé du pavillon de Classe – Signal de départ

Le décompte sera également fait sur la VHF canal 73. La pavillonnerie prévaut. L'absence de réception du décompte VHF ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation de la part d'un concurrent.

12.2 La RCV 29 est supprimée. Il n'y aura pas de rappel général, ni de rappel individuel.

La RCV 28.1 est modifiée comme suit : « Un bateau doit franchir la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, mais pas plus de **soixante minutes** après le signal de départ, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course ... »

12.3 Les bateaux se situant du côté parcours de la ligne de départ pendant la dernière minute avant le signal de départ recevront sans instruction une pénalité en temps de **60 minutes** sur le temps réel (ceci modifie la RCV 63.1).

12.4 La répartition des classes pourra être modifiée et fera alors l'objet d'un avenant aux IC qui sera affichée au tableau officiel et publié sur le site internet de la course au plus tard, le samedi 18 mai à 08H00.

12.5 La ligne de départ (voir annexe départ) des monocoques d'une longueur d'environ 1,7 milles sera mouillée approximativement perpendiculairement à la route vers la 1^{ère} marque, elle est définie comme suit :

12.5.1 Pour les monocoques courant en Classe Libre inférieur à 9m, Class 6,50, Open 7,50, Osiris Habitable inférieur à 9m, Mini 6,50, IRC inférieur à 9m, entre le **bateau comité de la Marine Nationale « Le Lynx », arborant un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE à laisser à tribord**, (position : N/47°32,111 – W/03°01,038) et une **bouée bleue à laisser à bâbord**.

12.5.2 Pour les First 31.7 IRC entre 9m et 9,99m, Osiris entre 9m et 9,99m, Pogo 8,50, J80, Grand Surprise et Classe Libre entre 9m et 9,99m inclus : entre la **bouée bleue à laisser à tribord** et la **bouée blanche à laisser à bâbord**.

12.5.3 Pour les Figaro 1 et 2, Osiris Habitable entre 10m et 11,99m, IRC entre 10m et 11,99m, Classe Libre entre 10m et 11,99m inclus : entre la **bouée blanche à laisser à tribord** et la **bouée verte à laisser à bâbord**.

12.5.4 Pour les IRC à partir de 12m, Osiris Habitable à partir de 12m, IMOCA, Class 40, jauge Classique et Classe Libre à partir de 12m : entre la **bouée verte à laisser à tribord** et le **mât du bateau viseur arborant un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE à laisser à bâbord**.

12.6 La ligne de départ des multicoques d'une longueur approximative de 0,3 mille est située dans le prolongement de la ligne de départ des monocoques. Elle sera entre le **mât du bateau comité de la Marine Nationale Le Lynx arborant un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE à laisser à bâbord**, et le **mât du bateau viseur Multicoques, arborant un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE à laisser à tribord**.

12.7 Des bateaux viseurs intermédiaires pourront se tenir sur des tronçons de la ligne de départ, ils seront identifiés par un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE. Ils constituent des obstacles.

- 12.8 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 60 minutes après le signal de départ sera classé, sans instruction, "DNS" (non partant) par le comité de course (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre une bouée bleue TOUR DE BELLE-ILE à laisser à tribord et le bateau comité de course de la Marine Nationale LE LYNX (N/47°32.111 – W/03°01.038) arborant un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE, à laisser à bâbord.
- 13.2 Arrivée de nuit :
La bouée bleue sera éclairée par un projecteur et le bateau Comité de Course de la Marine Nationale LE LYNX portera ses feux réglementaires.
- 13.3 Identification des bateaux en arrivée
A l'approche de la ligne d'arrivée les bateaux devront s'annoncer au comité de course par VHF canal 73.
Au passage de la ligne d'arrivée de nuit les concurrents devront éclairer leur n° de voile. (DP)
- 13.4 La Fiche d'auto-pointage Net Helium doit être complétée sur le lien <http://bit.ly/tdbi19> dans le temps limite de réclamation.
Tout bateau qui n'aura pas complété en ligne sa Fiche d'Auto-pointage Net Helium ne pourra, s'il n'est pas classé, demander réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement + un empannage).
- 14.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles (autres que les RCV 28 et 31 et les règles du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14.4 Les pénalités en pourcentage seront calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c).

15. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

- 15.1. Tout bateau participant au Grand Tour, n'ayant pas passé avant **18h00 heure locale** (ou 8 heures après le départ si celui-ci est reporté) **le samedi 18 mai 2019**, la bouée cardinale Nord « Nord Poulains » à laisser à bâbord, devra terminer la course en contournant et en laissant la bouée cardinale Nord Poulains à bâbord et rejoindre directement la ligne d'arrivée en entrant en baie de Quiberon par le chenal de La Teignouse en respectant le balisage maritime.
Les bateaux seront informés de cette réduction de parcours par l'envoi du pavillon C arboré sur un bateau comité à proximité de la Cardinale Nord Poulains.
Ces bateaux seront classés selon les modalités décrites en 17.4.
- 15.2 Tout bateau participant au P'tit Tour, n'ayant pas franchi avant **16h00 heure locale** (ou 6 heures après le départ si celui-ci est reporté) **le samedi 18 mai 2019**, la bouée tétraédrique ROUGE mouillée à 0,2 MN dans le nord de la pointe du Cardinal (47° 22' 726 N – 3° 12' 261 W) à laisser à bâbord, devra : Terminer la course en contournant la marque en la laissant à bâbord et rejoindre directement la ligne d'arrivée en entrant en baie de Quiberon par le chenal de La Teignouse et respecter le balisage maritime.
Les bateaux seront informés de cette réduction de parcours par l'envoi du pavillon C arboré sur un bateau comité à proximité de la marque.
Ces bateaux seront classés selon les modalités décrites en 16.4.
- 15.3. Le temps limite pour finir la course est fixé à 14 heures après le départ.
- 15.4 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation seront disponibles au local du jury situé au 20 rue des résistants, à proximité du Zing Café à partir de 14H00 le samedi 18 mai 2019. Les

- réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Pour toutes les classes, le temps limite pour déposer une réclamation est de 2H00 maximum après l'heure d'arrivée ou l'heure d'abandon (17.5.1) du bateau réclamant. Pour les arrivées de nuit le samedi 18 mai 2019, le dépôt des réclamations devra se faire le soir même au local du jury jusqu'à 22h, et à partir de 22h au Point Info au Zing Café. Des avis seront affichés dès que possible pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « Parties » ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle JURY, située au 20 rue des résistants, à proximité du Zing Café. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau Officiel du Jury situé au 20 rue des résistants, à proximité du Zing Café.
- Le temps limite pour le comité de course et le jury est fixé au dimanche 19 mai 2019 matin 8h00 et peut être prolongé si nécessaire jusqu'à 9h30.
- 16.3 Les intentions de réclamer du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- zones considérées comme des obstacles ;
 - identification des bateaux en arrivée ;
 - règles de sécurité ;
 - bateaux accompagnateurs ;
 - équipement de plongée et housses sous-marine de protection.
- Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
- 16.5 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.
- 17. CLASSEMENT**
- 17.1 Classe libre :
Un classement en temps réel sera effectué selon le rang d'arrivée.
- 17.2 Classes Monotypes :
Pour les classes suivantes supérieures à 6 bateaux, un classement en temps réel selon le rang d'arrivée sera établi : Grand Surprise, First 31.7, J70, J80, Pogo 8.50, Classe 6.50 (Mach6.50, K6.50, Open 6.50), Easy To Fly, Diam 24, Classe Open 7.50, Mini 6.50 (Protos et bateaux de séries), Figaro 2, Figaro 1, M34, Class 40, Multi 50, IMOCA.
Si moins de 6 bateaux sont inscrits dans une de ces classes monotypes, les bateaux seront automatiquement classés en CLASSE LIBRE, sauf les Mini 6,50 Protos et Mini 6,50 séries qui pourront être regroupés dans une classe Mini 6,50.
- 17.3 Classes à coefficient : IRC, OSIRIS, Multi 2000, Jauge Classique Handicap
IRC : les bateaux sont classés dans une seule et unique classe IRC.
OSIRIS Habitable : les bateaux sont classés dans une seule et unique catégorie OSIRIS quel que soit leur groupe Brut.
En fonction du nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de scinder les classes à coefficient en sous-groupes.
Si moins de 6 bateaux sont inscrits dans les classes à coefficient, les bateaux seront automatiquement classés en CLASSE LIBRE
- 17.4 Pour établir le classement des bateaux concernés par le temps limite décrit en 15.1 et 15.2, le temps pris en compte sera le temps réel du dernier bateau ayant effectué la totalité du parcours additionné de son temps réel de course.
- 17.5 Les contestations de classement devront être déposées auprès du comité de course au point info du YCLT :
- le samedi 18 mai 2019 jusqu'à 02H00 après l'heure d'affichage de l'ordre d'arrivée ou deux heures après l'heure de fermeture de ligne décrite à l'IC 6 selon ce qui est le plus tard ;
 - le dimanche 19 mai 2019 de 08H00 à 09H30.
- Passé ce délai et jusqu'au dimanche 2 juin 2019 23H59, les contestations de classement devront être transmises par courriel à l'adresse resultats.tdbi2019@gmail.com. Les courriels devront préciser a minima :

- le numéro de voile ;
- le nom du skipper ;
- l'heure d'arrivée ;
- la place estimée dans l'ordre d'arrivée ;
- les numéros de voile des bateaux précédents et suivants ;
- les éléments de la fiche d'auto-pointage.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Le pavillon Y envoyé à terre ou sur le bateau comité signifie : « le port de la brassière de sécurité est obligatoire en course ». Il est de la responsabilité du skipper de faire appliquer cette règle.

18.2 Contrôle à la sortie et au retour

Pour tous les bateaux, un système de contrôle d'émargement OBLIGATOIRE par SMS est mis en place. Il doit être utilisé pour le départ, à l'arrivée, et en cas d'abandon.

En cas de non-respect de cette règle les concurrents ne seront pas considérés en course.

L'émargement OBLIGATOIRE se fait par SMS, au numéro : 06 29 19 88 83

La syntaxe du SMS envoyé est la suivante :

Votre SMS doit obligatoirement commencer par : « TDBI » et comporte le statut communiqué, c'est à dire « DEPART », ou « ARRIVEE » ou « ABANDON », puis le N° de Voile du bateau, tel qu'il a été notifié lors de l'inscription.

Exemple pour le bateau dont le numéro de voile est FR12345 :

TDBI DEPART FR12345

TDBI ARRIVEE FR12345

TDBI ABANDON FR12345

Suite à votre SMS vous recevrez un accusé de réception émanant d'un n° court.

Si votre message envoyé est correct (donc reconnu) l'accusé de réception prendra la forme suivante :

« Bonjour « prénom de l'équipier » nous confirmons l'émargement de départ de « nom du bateau - numéro de voile ». Bon TDBI ! »

Si le message envoyé n'est pas reconnu, l'accusé de réception sera par exemple :

« Bonjour « prénom de l'équipier » le statut d'émargement est non reconnu «XXXXXX» merci de renvoyer un SMS d'émargement conforme aux instructions de course. TDBI. »

Dans tous les cas lisez attentivement les SMS qui vous seront envoyés par un numéro court. **NE REPONDEZ PAS A CE NUMERO QUI VOUS ENVOIE UN SMS.**

Attention :

> Si vous ne commencez pas votre SMS par TDBI, il sera totalement ignoré.

> Si vous ne recevez pas de message en retour, cela veut dire que votre émargement n'est pas pris en compte. Donc vous ne serez pas classé.

En cas de difficulté avérée et seulement dans ce cas, vous devrez appeler le Yacht Club de La Trinité au numéro suivant : 06.11.77.22.12

18.3 Un bateau qui abandonne la course doit remettre, au Point Info - YCLT, une déclaration d'abandon écrite, qui peut être aussi envoyée par SMS **TDBI ABANDON FR12345**

18.4 Un bateau en infraction avec les IC 18.2 et 18.3 sera classé DNC sans instruction par le Comité de Course

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement d'équipier ne sera pas autorisé pendant la course.

19.2 Selon les modalités prévues dans l'Avis de Course, aucun équipier supplémentaire ne sera accepté après le vendredi 17 mai 2019 22H00. Pour tout changement d'équipier de dernière minute entre le vendredi 17 mai 2019 18H00 et le samedi 18 mai 2019 09H00, une demande par mail doit être transmise à : urgence@tourdebelleile.com. Attention tout nouvel équipier remplaçant devra être titulaire d'une licence FFVoile compétition valide.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un inspecteur

- d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard le samedi 18 mai 2019 à 07H00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'au samedi 18 mai 2019 à 09H00 et seront déposées au Point Info - YCLT au Zing Café.
- 20.3 Des contrôles sur l'eau pourront être effectués avant le départ et après la course, ils permettront de vérifier que l'équipage à bord est conforme à la liste d'équipage déclarée lors de la confirmation des inscriptions.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Le bateau comité de course de la Marine Nationale Le Lynx identifié par la flamme YCLT, pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE et une ligne de pavillons orange et bleu TDBI 2019
Les bateaux de sécurité par un pavillon orange TOUR DE BELLE-ILE
Les bateaux Jury par un pavillon JAUNE marqué JURY.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (DP)

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard ou une annulation.

23. EVACUATION DES DETRITUS (DP)

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Un sac poubelle vous a été distribué à cet effet.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. COMMUNICATION RADIO (DP)

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le canal de course (73) ne doit pas être encombré par des communications personnelles entre les concurrents. Il est réservé aux communications relatives à la course.

26. PRIX

Les lots seront distribués uniquement dimanche 19 mai 2019 à 12H00 lors de la Remise des Prix, comme suit :

Le Trophée « TOUR DE BELLE-ILE » sera décerné au premier bateau en temps réel toutes classes confondues.

Celui-ci sera déclaré Vainqueur du TOUR DE BELLE-ILE 2019.

- Le Trophée « Michel Malinovski » sera décerné au premier monocoque en temps réel toutes classes confondues.
- Les trois premiers de chaque classe seront récompensés lors de la remise des prix si le nombre d'inscrits dans la classe est supérieur ou égal à 10 bateaux.
- Seul le vainqueur de chaque classe sera récompensé lors de la remise des prix si le nombre d'inscrits dans la classe est compris entre 6 et 10 bateaux.
- Au moins 10 prix spéciaux seront décernés ou tirés au sort lors de la remise des prix.

Tout équipage récompensé devra être représenté lors de la remise des prix par au minimum une personne de l'équipage.

Tout équipage récompensé et non présent lors de la remise des prix le dimanche 19 mai à 12H00 ne pourra prétendre à aucun lot ultérieurement.

27. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés

Président du comité de course :

Adjoints comité de course :

Présidente du jury :

Juges :

Commissaires aux résultats :

Hervé CHASTEL

Yvon POUTRIQUET

Frédéric COIFFARD

Gildas MAILLARD

Sybille RIVARD

Bertrand CALVARIN

Claude PETIT

Patrick FRASQUET

Jean-Luc AUDFRAY

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE PARCOURS

Grand Tour : Pavillon BLEU

Départ,

Sortir de la Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Laisser à tribord la bouée Goué Vas Sud.

* Laisser la bouée cardinale Nord Nord Poulains à bâbord

Laisser à bâbord la bouée cardinale Ouest Les Poulains.

Laisser Belle-Île à bâbord.

* Laisser la bouée cardinale Est Les Galères à bâbord

Laisser à bâbord la bouée Goué Vas Sud.

Entrer en Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Arrivée.

P'tit Tour : Pavillon ORANGE

Départ,

Sortir de la Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Laisser à tribord la bouée Goué Vas Sud.

* laisser à bâbord une bouée tétraédrique rouge mouillée à 0,2 MN dans le nord de la pointe du Cardinal (47° 23' 000 N – 3° 12' 830 W).

Laisser Belle-Ile à tribord en respectant le balisage.

* laisser à bâbord la bouée cardinale Est Les Galères

Laisser à bâbord la bouée Goué Vas Sud.

Entrer en Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Arrivée.

Rappel IC 11

Zones interdites à la navigation

Afin de protéger trois ilots de nidification soumis à un arrêté biotope Natura 2000, la navigation à moins de 0,5 mille des ilots Roch' Toul (position approximative N/47°22,022 – W/03°15,766), Ile en Oulm (position approximative N/47°21,596 – W/03°15,831) et Ile Er Hastellic (position approximative N/47°21,109 – W/03°15,719) situés à l'ouest de Belle-Ile, est interdite.

FICHE D'AUTO POINTAGE OU

La Fiche d'auto-pointage Net Helium sur le lien <http://bit.ly/tdbi19>

Bateau :

Numéro de voile :

Parcours effectué :

« le Grand Tour »		
« le P'tit Tour »		

Marque :	Date et Heure de passage :	Bateau Devant :	Bateau Derrière :
ARRIVEE

Signature du Skipper :

Date :

Fiche d'auto-pointage :

A remplir durant la course, en heure locale,

A remettre au point info YCLT au Zing Café après l'arrivée.

Consignes de sécurité :

Port de la brassière obligatoire ;

Faire une veille : canal 16 ;

VHF canal course 73 ;

Et téléphonique.

Durant la navigation nocturne :

Port de la brassière obligatoire,

Port d'un moyen lumineux de repérage (division 240).

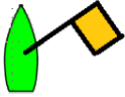



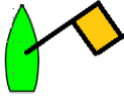
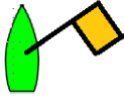
Numéros utiles :

VHF canal 73,

PC course YCLT : +33 (0)6 11 77 22 12

ANNEXE Départ
Vers la 1^{ère} marque



							
WISEUR EST		BOUÉE VERTE	BOUÉE BLANCHE	BOUÉE BLEUE	BATEAU COMITÉ MARINE NATIONALE Le Lynx	WISEUR OUEST	
	IRC à partir de 12 m		IRC 10m à 11,99m	IRC 9m à 9,99m	IRC < 9 m	N/47° 32'.111 W/03°01'.038	TOUS LES MULTICOQUES
	OSIRIS à partir de 12 m		OSIRIS 10m à 11,99m	OSIRIS 9m à 9,99m	OSIRIS < 9m		
	LIBRE à partir de 12m		LIBRE 10m à 11,99m	LIBRE 9m à 9,99m	LIBRE < 9m		
	Jauge Classique		Figaro 1 et 2	Grand Surprise	Mini 6.50		
	Class 40			J80	Open 7.50		
	IMOCA			Pogo 8.50	Class 6.50		
				First 31.7			
	<MONOCOQUE >					<MULTICOQUES>	

